

17. La santé et l'environnement

1. La situation actuelle

a) L'importance croissante du lien santé/environnement

L'OMS définit la santé environnementale comme l'influence de notre environnement sur la santé humaine et la qualité de vie. Pour définir cet impact on utilise désormais le terme « exposome », c'est-à-dire les expositions à des facteurs extérieurs et environnementaux subit par un organisme humain depuis sa conception jusqu'à la fin de sa vie¹⁴⁰. Parmi ces facteurs environnementaux, on peut noter la pollution des eaux, de l'air, des sols, ou encore l'exposition à des produits chimiques dangereux (perturbateurs endocriniens, pesticides, phtalates...).

La préservation de la qualité de l'environnement (eaux, air, sols, bruit, ...) ¹⁴¹ permet d'améliorer la santé humaine. Selon l'OMS, 24 % des décès mondiaux et 15 % de ceux de français sont liés à des facteurs environnementaux (2016)¹⁴². A l'inverse, une meilleure santé des populations aura un moindre impact sur l'environnement : le secteur hospitalier est par exemple à l'origine de 4,4 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre entre 2000 et 2015¹⁴³.

La crise du Covid 19 a fortement contribué à mettre en lumière le lien intrinsèque entre santé humaine et environnement. Quelle que soit l'origine de la pandémie, encore aujourd'hui non précisément démontrée, les perturbations des écosystèmes et de la biodiversité jouent un rôle dans l'apparition et le développement des zoonoses¹⁴⁴. La pandémie a en outre mis en évidence l'extrême vulnérabilité des personnes souffrant d'affections sous-jacentes pouvant être liée à la qualité de l'environnement¹⁴⁵.

De façon plus générale, plusieurs facteurs concourent pour donner une importance croissante au lien santé/environnement : importance et sensibilité des maladies chroniques où l'environnement est un facteur aggravant, prise de conscience des effets de l'accumulation sur le long terme des faibles doses de pollution, recherches démontrant la nocivité de certains produits comme le glyphosate, ...

Le concept "One Health" vise à encourager une vision globale et transversale de la santé humaine en y intégrant la prise en compte des liens qui l'unisse à la santé animale et à l'état écologique dans son ensemble¹⁴⁶.

b) Les compétences sur ce sujet

Même si la santé publique relève de la compétence des Etats membres et ne constitue qu'une compétence d'appui de l'Union européenne, le rôle du cadre international et européen est important. Les objectifs du millénaire pour le développement durable repris par l'ONU visent notamment la diminution de la mortalité prématurée liée aux maladies chroniques de 30 % et l'arrêt de la progression de l'obésité et du diabète d'ici 2030. Au niveau européen, le Pacte vert de la Commission européenne¹⁴⁷, sans faire directement mention de santé environnementale s'adresse à plusieurs de

¹⁴⁰ https://www.ineris.fr/sites/ineris.fr/files/2019-09/ONG_fiche_exposome_2019_vDEF.pdf

¹⁴¹ Santé et environnement, Site du Ministère des solidarités et de la santé [en ligne : <https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/>]

¹⁴² <https://www.who.int/publications/i/item/9789241565196>

¹⁴³ [https://www.thelancet.com/journals/lanplh/article/PIIS2542-5196\(20\)30121-2/fulltext?dgcid=raven_jbs_etoc_email](https://www.thelancet.com/journals/lanplh/article/PIIS2542-5196(20)30121-2/fulltext?dgcid=raven_jbs_etoc_email)

¹⁴⁴ Mettre le décryptage de LFE sur ce sujet

¹⁴⁵ https://www.liberation.fr/debats/2020/12/09/faire-de-la-sante-environnementale-un-pilier-du-systeme-de-sante-francais_1808130/

¹⁴⁶ <https://www.anses.fr/fr/content/one-health>

¹⁴⁷ https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/european-green-deal_fr

ses composantes, puisque son but est notamment « d'améliorer le bien-être et la santé des citoyens ». Pour cela, il prévoit l'objectif « zéro pollution pour l'air, l'eau et les sols¹⁴⁸ ». Les institutions européennes s'emparent de plusieurs enjeux de santé environnementale. C'est le cas de la pollution de l'air, qui est encadrée par les normes européennes depuis plusieurs années, en particulier par la directive de 2008 concernant la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe¹⁴⁹. De la même manière, depuis 2007 le règlement européen REACH contrôle la fabrication et l'utilisation de substances chimiques sur le marché européen¹⁵⁰. L'Union européenne est également intervenue pour réguler la production et la consommation d'organismes génétiquement modifiés (OGM), notamment à travers la directive de 2015 qui permet aux Etats membres de restreindre ou d'interdire la culture d'OGM (elle modifie la directive de 2001 relative à la dissémination volontaire d'OGM dans l'environnement) ou encore le règlement de 2003 concernant les denrées alimentaires et les aliments pour animaux génétiquement modifiés¹⁵¹.

Concernant le cadre français, plusieurs acteurs sont aujourd'hui en charge de l'élaboration et du contrôle des politiques de santé environnementale. La direction générale de la santé élabore les règles, normes et recommandations. Les Agences Régionales de Santé (ARS) sont chargées de la surveillance et du contrôle sanitaires des milieux. L'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'environnement, de l'alimentation et du travail (ANSES) mène les expertises sur les enjeux liés à la santé et l'environnement. L'Institut de Veille Sanitaire (InVS) s'occupe de l'aspect épidémiologique et de la biosurveillance. Le Haut Conseil de Santé Publique (HCSP) est chargé de la gestion des risques.

Les collectivités territoriales ont également un rôle non négligeable à jouer sur le sujet. Les maires, par exemple, sont chargés de l'application du règlement sanitaire départemental sur le territoire communal¹⁵². Leur compétence en matière de santé environnementale a d'ailleurs été enrichie par le dernier plan national santé environnement (PNSE 4) qui prévoit de « démultiplier les actions concrètes des collectivités dans les territoires ». Pour cela, le plan incite le développement de la formation des élus et des agents en santé environnementale.

2. Les mesures prises pendant le dernier quinquennat

En 2017, lors de la campagne électorale, le futur président de la République a pris l'engagement de faire de la santé environnementale « une priorité du quinquennat ». Les principales mesures sectorielles prises sont les suivantes :

Le gouvernement a demandé aux métropoles de se doter de zones à faibles émissions (ZFE) d'ici la fin 2021. Cette démarche fait notamment suite au risque d'amendes de l'Union européenne en raison des dépassements répétés des normes de qualité de l'air dans une dizaine d'agglomérations. La Loi Climat et Résilience prévoit d'étendre les ZFE aux agglomérations de plus de 150 000 habitants d'ici la fin de l'année 2024. Lors de la mise en place de ZFE d'autres mesures s'additionnent, par exemple l'obligation pour les automobilistes d'utiliser d'être en possession d'un certificat qualité de l'air¹⁵³.

Concernant l'impact des pratiques agricoles sur la santé humaine et l'environnement, plusieurs mesures ont été entreprises. Le gouvernement s'est par exemple engagé à diminuer de moitié la consommation française de glyphosate d'ici 2022¹⁵⁴. En outre, la loi agriculture et alimentation

¹⁴⁸ https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/ip_21_2345

¹⁴⁹ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32008L0050>

¹⁵⁰ <https://www.ecologie.gouv.fr/reglementation-reach>

¹⁵¹ <https://www.touteurope.eu/agriculture-et-peche/ogm-comment-ca-marche/>

¹⁵² <https://www.grand-est.ars.sante.fr/le-maire-et-lars-missions-et-roles-respectifs-en-sante-environnementale>

¹⁵³ <https://www.ecologie.gouv.fr/certificats-qualite-lair-critair>

¹⁵⁴ <https://agriculture.gouv.fr/sortir-du-glyphosate>

promulguée en novembre 2018 a pour pilier la promotion « des choix alimentaires favorables pour la santé et respectueux de l'environnement¹⁵⁵ ».

La France élabore tous les cinq ans depuis 2004 un nouveau plan national d'action en santé environnement¹⁵⁶. Le quatrième plan est en vigueur depuis mai 2021 et s'articule autour de quatre axes déclinés en 20 actions centrées sur la connaissance, l'information, la formation, la réduction des expositions environnementales¹⁵⁷.

Plusieurs associations ont dénoncé au cours du quinquennat le caractère limité des mesures effectivement prises. La stratégie nationale décennale (2021-2030) de lutte contre les cancers traite par exemple très peu des facteurs environnementaux. Plusieurs décisions ont de leur côté été critiquées car ne prenant pas suffisamment en compte les enjeux sanitaires de notre environnement, par exemple sur les néonicotinoïdes ou le déploiement de la 5G.

Un rapport de la commission d'enquête parlementaire sur l'évaluation des politiques publiques de santé environnementale du 16 décembre 2020 met en lumière une trop grande absence de ces politiques des processus scientifiques et politiques¹. Il propose des initiatives locales pour répondre concrètement aux défis posés par la santé environnementale.

Un rapport d'information du 24 mars 2021 de la Commission des affaires sociales du Sénat critique la mauvaise gestion des politiques de santé environnementale et identifie trois axes d'actions majeurs en matière de gouvernance, de territorialisation et de connaissance scientifique des liens entre environnement et santé¹⁵⁸.

3. L'état du débat politique et médiatique

Malgré la crise du Covid-19 et l'importance grandissante accordée par les français.es à ce sujet, la thématique de santé environnementale est pour le moment largement absente des débats présidentiels.

Elle a été abordée durant les débats pour la primaire écologiste, avec des termes toutefois assez vagues (la « pleine santé », la « santé totale¹⁵⁹»). Yannick Jadot souhaite cependant nommer un « vice-Premier ministre à l'écologie qui regroupe alimentation, santé, environnement » ce qui dénote d'une prise en compte des enjeux parallèles que sont la santé et de l'environnement.

Les différentes associations (Réseaux environnement santé, UFC-Que choisir, Ligue contre l'obésité, Convergences infirmières...) proposent l'organisation d'une conférence nationale annuelle de santé environnementale. Sa mission serait l'élaboration d'une « véritable stratégie » de lutte contre « l'épidémie » de maladies chroniques, notamment de cancers avec plusieurs axes : davantage de moyens avec la création d'un Institut français de recherche en environnement santé ; développement d'une veille sanitaire par la systématisation des registres de maladies ; nouveau référentiel pour les normes environnementales qui devrait intégrer l'« effet cocktail » des multi-expositions¹⁶⁰.

¹⁵⁵ <https://www.gouvernement.fr/action/la-loi-agriculture-et-alimentation>

¹⁵⁶ <https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/les-plans-nationaux-sante-environnement/article/plan-national-sante-environnement-4-pnse-4-un-environnement-une-sante-2021-2025>

¹⁵⁷ <https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/pnse4.pdf>

¹⁵⁸ <http://www.senat.fr/rap/r20-479/r20-479-syn.pdf>

¹⁵⁹ https://www.lemonde.fr/politique/article/2021/09/05/presidentielle-2022-suivez-en-direct-le-premier-debat-de-la-primaire-ecologiste_6093475_823448.html

¹⁶⁰ https://www.lemonde.fr/planete/article/2021/03/03/la-sante-environnementale-priorite-oubliee-du-president-macron-denoncent-des-associations_6071785_3244.html

4. Les enjeux pour l'avenir

“The Lancet” publie tous les ans un rapport intitulé “The Lancet Countdown” proposant des mesures pour concilier santé et environnement. Dans le rapport 2020, l’organisation propose d’aligner fonds de relance post-covid et une réponse à la fois adéquate et ambitieuse contre les changements climatiques avec trois principes directeurs pour la santé environnementale : améliorer les politiques de santé publique, créer une économie « soutenable » et protéger l’environnement¹⁶¹.

Une note publiée par La Fabrique Ecologique en 2015¹⁶² évoque trois grandes lignes directrices à mettre en œuvre afin de concilier santé et environnement :

- La fabrique démocratique d'une gestion des risques sanitaires, qui mettrait les citoyens-électeurs en situation de prise de décision, y compris le cas échéant par un référendum local, au lieu de fonctionner par un mode de « scandale-réponse » comme c'est le cas depuis une vingtaine d'années ;
- La promotion de la santé environnementale à l'échelon local, en systématisant les pratiques mises en œuvre par les « villes-santé » et par les associations d'éducation sanitaire et populaire. On pourrait par exemple généraliser des maisons de santé environnementale groupant ces partenaires, afin de sensibiliser les citoyens aux pratiques quotidiennes de prévention et de renforcer l'estime de soi chez des populations défavorisées ;
- L'intégration systématique aux principes d'urbanisme et aux pratiques d'aménagement de l'espace des exigences de santé publique, ce que ne garantissent pas les autres enjeux de « durabilité » (densification et réduction des gaz à effets de serre, par exemple).

5. Quelques questions précises et prioritaires destinées aux candidats

- 1) Considérez-vous que toutes les leçons de la crise du Covid ont été tirées sur les liens entre santé et environnement ? Sinon, que proposez-vous pour y parvenir ?
- 2) Les plans successifs santé/environnement ont eu jusqu'à présent peu d'impact. Que proposez-vous pour les renforcer ?

¹⁶¹ <https://www.lancetcountdown.org/2020-report/>

¹⁶² <https://www.lafabriqueecologique.fr/app/uploads/2019/05/santeenvir.pdf>